Ministre de l'Environnement et du Changement climatique



Minister of Environment and Climate Change

Ottawa, Canada K1A 0H3

2 3 MARS 2018

Madame Deborah Schulte, députée Présidente, Comité permanent de l'environnement et du développement durable Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Députée.

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la production du rapport, Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir, qui a été déposé à la Chambre des communes le 4 décembre 2017. Veuillez accepter cette lettre comme réponse du gouvernement à ce rapport.

Les lieux patrimoniaux du Canada revêtent une grande importance. Puissants symboles de notre identité, ils contribuent grandement à la connaissance de l'histoire du Canada, des cultures et des contributions des peuples autochtones. Je remercie tous les membres du Comité et les témoins de leur intérêt envers la protection et la conservation du patrimoine du Canada et de leur examen réfléchi de cet important sujet.

A titre de ministre responsable de Parcs Canada, je suis chargée des programmes et des politiques touchant les lieux historiques nationaux, les édifices fédéraux du patrimoine, l'archéologie fédérale, ainsi que les programmes de protection du patrimoine et d'autres aires patrimoniales protégées. Depuis plus d'un siècle. Parcs Canada veille à la protection et à la conservation d'un grand nombre de ces lieux et à la transmission d'un nombre incalculable de récits liés aux événements et personnes qui reflètent le riche patrimoine de notre pays, depuis des temps immémoriaux jusqu'aux événements plus récents. Les personnages, lieux et événements qui ont façonné notre histoire sont une grande source de fierté pour les Canadiens et cette situation a été clairement renforcée durant les célébrations du 150e anniversaire du Canada en 2017, le taux de fréquentation des lieux historiques nationaux de Parcs Canada ayant alors connu une hausse de 24 %.

En tant que ministre responsable de Parcs Canada, je convoque une Table ronde aux deux ans afin de donner aux Canadiens intéressés une occasion de faire connaître leur point de vue sur les programmes et le rendement de Parcs Canada, ainsi que sur l'orientation stratégique de l'Agence relativement à la gestion des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

EcoLogo" Paper / Papier Éco-Logo"



Les participants à la Table ronde de la ministre de 2017 ont soulevé plusieurs préoccupations qui cadrent avec les recommandations du Comité.

Mesures de renforcement de la protection et de la conservation du patrimoine du Canada

Le gouvernement du Canada partage les préoccupations du Comité relativement à l'amélioration de la protection et de la conservation des lieux patrimoniaux du pays. Parcs Canada a pour mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada au nom de la population canadienne. En qualité de ministre responsable de Parcs Canada, j'ai à cœur de renforcer le rôle de l'Agence en matière de protection et de conservation du patrimoine culturel canadien.

La population canadienne a demandé au gouvernement de confirmer que l'intégrité commémorative sera la première priorité de la ministre pour la gestion des lieux historiques dont Parcs Canada a la responsabilité. En matière de patrimoine bâti et de ressources culturelles, l'Agence est guidée par sa Politique sur la gestion des ressources culturelles.

Cette politique, renouvelée en 2013, a pour objectif d'assurer que les ressources culturelles administrées par Parcs Canada sont conservées et que leur valeur patrimoniale est communiquée pour en favoriser la connaissance, l'appréciation et la jouissance, et ce, pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Elle précise les conditions d'identification et de conservation des ressources culturelles dans les lieux sous la responsabilité de Parcs Canada et l'évaluation des impacts des interventions sur leur valeur patrimoniale. Parcs Canada invite les autres propriétaires de lieux patrimoniaux à utiliser cette politique.

Depuis 2001, la Collaboration fédérale-provinciale-territoriale à l'égard des lieux patrimoniaux au Canada a permis l'élaboration conjointe de programmes et d'outils appuyant la conservation du patrimoine au Canada. Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux a été établi pour fournir une source centrale fiable de renseignements sur tous les lieux patrimoniaux reconnus pour leur valeur patrimoniale à l'échelle locale, provinciale, territoriale et nationale d'un bout à l'autre du Canada. Les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada,* révisées en 2010, établissent un ensemble cohérent et pancanadien de principes et de lignes directrices de conservation qui ont été largement adoptés par les spécialistes en matière de patrimoine et les propriétaires de lieux patrimoniaux partout au pays.

Ensemble, ces mesures ont contribué à renforcer la conservation de bon nombre de lieux patrimoniaux au Canada. Je reconnais, toutefois, qu'il est possible d'en faire davantage. Notamment, le rapport du Comité souligne l'absence de loi exhaustive en matière de protection des lieux historiques nationaux, des sites archéologiques et d'autres ressources patrimoniales sous responsabilité fédérale. Par conséquent, le gouvernement s'engage à étudier les mesures législatives qui pourraient être requises pour renforcer la conservation et la protection du patrimoine au palier fédéral.

Par exemple, le dépôt du projet de loi C-64, Loi concernant les épaves, les bâtiments délabrés, abandonnés ou dangereux et les opérations d'assistance, a offert au gouvernement du Canada une occasion d'étudier la possibilité de présenter de nouveaux règlements visant à protéger et à préserver les épaves qui ont une valeur patrimoniale. Parcs Canada collabore avec d'autres ministères à élaborer une stratégie relative aux épaves patrimoniales afin que ces ressources culturelles importantes soient protégées et gérées pour tous les Canadiens.

Histoire et patrimoine autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé envers la réconciliation avec les peuples autochtones par une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et Inuits-Couronne, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la reconnaissance et la compréhension de l'histoire des peuples autochtones et leurs importantes contributions au Canada, depuis des temps immémoriaux.

Parcs Canada fait preuve de leadership, tant à l'échelle nationale qu'internationale, dans ses relations avec les partenaires autochtones en collaborant avec plus de 300 groupes autochtones de partout au pays dans l'établissement et la gestion des lieux patrimoniaux de l'Agence. Le budget 2016 accordait à Parcs Canada une somme de 4,7 millions de dollars pour lancer l'initiative de tourisme, expériences et récits autochtones. Ce programme a appuyé plus de 29 projets qui ont permis de produire et offrir des expériences touristiques et des événements en collaboration avec des partenaires autochtones, aux quatre coins du Canada. Par exemple, le parc national et lieu historique national Kejimkujik a augmenté la fréquence et la variété des programmes emblématiques culturels de la Nation Mi'kmaw, ce qui a offert aux visiteurs plus de possibilités de comprendre l'importance de l'endroit comme paysage culturel historique et actuel pour les Mi'kmaw.

Avec ses partenaires autochtones, l'Agence procède à la révision de politiques, programmes et pratiques pour mettre en œuvre une vision globale de réconciliation et permettre une meilleure compréhension des priorités des partenaires autochtones dans ses opérations, et renforcer les avantages de l'action collaboratrice. Cette démarche comprend l'élaboration d'un nouveau cadre de travail et d'une approche de la présentation de l'histoire dans les lieux de Parcs Canada, qui est axée sur le publiccible et qui combine plusieurs voix, tout en mettant l'accent sur l'intégration et la reconnaissance des points de vue et des contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada. Cette approche s'appuiera sur les collaborations réussies qui ont mis en lumière les voix et les valeurs autochtones dans les lieux de Parcs Canada, comme l'ouverture en 2017 d'un nouveau centre d'interprétation autochtone au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, je désigne les lieux, les personnages et les événements d'importance nationale sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Pendant plusieurs décennies, les voix et les points de vue des Autochtones ont été représentés inadéquatement dans les désignations commémoratives et récits historiques nationaux dans leur ensemble, provoquant un déséquilibre de la présentation de l'histoire canadienne dans les lieux historiques, tant aux Canadiens qu'aux visiteurs internationaux. J'accepte les affirmations du Comité selon lesquelles les voix, les points de vue et les valeurs autochtones doivent être mieux intégrés au patrimoine et à l'histoire du Canada.

Au cours des années 1990, Parcs Canada a lancé un programme visant à encourager la participation et augmenter la représentation des groupes, y comprls les peuples autochtones, qui ont été sous-représentés dans le régime de désignations historiques. Cette initiative a eu pour effet d'accroître de 31 % le nombre de désignations officielles liées au patrimoine autochtone. Ces efforts ont permis d'amorcer une démarche visant à produire des récits historiques plus inclusifs et représentatifs, mais il reste encore du travail à accomplir.

Le gouvernement a manifesté son appui, assorti de modifications, au projet de loi d'initiative parlementaire C-374, qui assurera la représentation autochtone à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et donnera suite à l'Appel à l'Action 79(i) de la Commission de vérité et réconciliation. Cette importante mesure visera à assurer l'intégration des valeurs et des points de vue autochtones dans les désignations patrimoniales et les commémorations au palier fédéral.

Je suis heureuse de constater que le gouvernement a annoncé dans le budget de 2018 que 15 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans seront accordés à Parcs Canada, à compter de 2018-2019, afin d'appuyer l'histoire et le patrimoine autochtones. Cette mesure fait suite à l'Appel à l'Action 79 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui recommande des activités de commémoration historiques ainsi que la reconnaissance des contributions apportées par les peuples autochtones à l'histoire du Canada.

Investissement financier dans les lieux patrimoniaux

Parcs Canada gère un portefeuille de biens diversifiés qui comprend les lieux historiques nationaux, les bâtiments patrimoniaux, les actifs touristiques contemporains, comme les campings, les autoroutes et les voies navigables, y compris neuf canaux historiques et plus de 300 barrages. L'Agence investit près de 3 milliards de dollars, sur cinq ans, pour réaliser l'entretien différé de ses biens, dont environ un tiers est consacré à la conservation de biens patrimoniaux. Le budget 2017 prévoit des investissements supplémentaires de 364 millions de dollars, sur deux ans, axés sur les biens hautement prioritaires, dont les biens patrimoniaux. L'Agence travaille à l'élaboration d'un plan à moyen et long termes visant à assurer la gestion continue de ces biens.

Le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux, administré par Parcs Canada, fournit un financement de contrepartie aux gardiens non fédéraux admissibles de lieux historiques nationaux, de phares patrimoniaux et de gares ferroviaires patrimoniales pour appuyer des projets de conservation et de préservation du patrimoine.

Dans le cadre du plan *Investir dans le Canada*, le budget 2016 prévoyait une augmentation du financement de 20 millions de dollars, sur deux ans. Ces fonds aideront à soutenir 111 projets de conservation du patrimoine, de 2016 à 2018. Ils visent, par exemple, la conservation des silos de la grange historique construite en 1899 au lieu historique national Minister's Island, au Nouveau-Brunswick, et la conservation des structures et bâtiments patrimoniaux au lieu historique national de la Conserverie North Pacific, en Colombie-Britannique, plus vieille conserverie de saumon encore intacte sur la côte ouest.

Le rapport du Comité exprime des préoccupations à propos de la conservation du patrimoine dans les régions rurales. Parcs Canada a mené un examen préliminaire de l'attribution des fonds dans le cadre du Programme national de partage des frais afin de déterminer si les zones rurales y sont sous-représentées. Une analyse des projets financés depuis le rétablissement du Programme, en 2009, a permis de constater qu'environ 50 % de l'ensemble des projets financés étaient situés dans les régions rurales ou les petites localités (c'est-à-dire, des régions dont la population est inférieure à 29 999 habitants), pour environ 30 % du financement total approuvé.

Leadership partagé

Le rapport du Comité souligne que l'histoire et le patrimoine du Canada ne se limitent pas aux lieux historiques désignés par le gouvernement fédéral. Les Canadiens comptent sur Parcs Canada pour jouer un rôle important dans l'ensemble de la communauté du patrimoine culturel. Je suis prête à promouvoir ce rôle, en partie, en travaillant avec les organismes fédéraux à établir une norme uniforme de conservation du patrimoine à l'échelle du gouvernement fédéral.

Bien que le gouvernement du Canada ait un important rôle de leadership à jouer, bon nombre d'autorités, organismes et particuliers ont divers degrés de responsabilité et d'intérêt dans la désignation, la protection et la conservation du patrimoine du Canada. Les 17 recommandations du Comité sont ambitieuses et dépassent la conservation des lieux patrimoniaux administrés par le gouvernement fédéral. Ainsi, les recommandations soulignent la nécessité d'une collaboration et d'un engagement continus avec les autres autorités, les groupes autochtones, les intervenants et les partenaires dans l'élaboration et la mise en place de solutions efficaces.

Le gouvernement s'engage à étudier attentivement chacune des recommandations présentées dans ce rapport, en collaboration avec les parties qui partagent des intérêts et des responsabilités, et à présenter, en décembre 2018, une réponse à chaque recommandation. Cet examen tiendra également compte du rapport prévu du vérificateur général du Canada sur les propriétés fédérales culturelles et historiques, qui est attendu à l'automne 2018. J'apprécierai tout autre conseil que le Comité offrirait par suite de consultation, recherche ou analyse supplémentaires.

Je remercie le Comité permanent de sa vision et son engagement à créer une voie à suivre afin de protéger les lieux patrimoniaux du Canada pour les générations futures. C'est seulement en adoptant une approche unifiée et axée sur la collaboration que nous pouvons tracer cette voie à suivre et assurer l'avenir des lieux patrimoniaux du Canada, maintenant et pour les générations futures.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, mes respectueux hommages.

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée